

Information sur la facturation  
des services ambulanciers :  
Island EMS – 892-9995.

Information additionnelle sur  
les services ambulanciers :  
[healthpei.ca](http://healthpei.ca) ou 368-6237.

**Coûts des services ambulanciers  
à l'Île-du-Prince-Édouard  
pour les résidents et les visiteurs**



**Santé Î.-P.-É.**

Un système de santé unique

À l'Île-du-Prince-Édouard, les services ambulanciers terrestres sont gérés par une entreprise privée, Island EMS. L'entreprise est responsable de facturer les services.

### Le saviez-vous?

- Les services ambulanciers **ne** sont couverts par l'assurance-maladie dans aucune province.
- Si vous êtes un Insulaire et vous utilisez les services ambulanciers d'une autre province, vous **devez payer** pour ces services selon le taux de cette province.
- Les visiteurs qui utilisent les services ambulanciers à l'Île-du-Prince-Édouard **devront payer** pour ces services.
- Il n'est **pas possible** de se faire rembourser pour des services ambulanciers reçus dans une autre province parce que ces services ne sont **pas couverts** par l'assurance-maladie.
- Il est possible de se procurer une assurance de voyage couvrant ce type de services. Vous devriez donc prendre des précautions, même si vous voyagez seulement à l'intérieur du pays.
- Lorsque vous utilisez les services ambulanciers pour des situations non urgentes, des personnes en situation d'urgence doivent attendre plus longtemps pour recevoir ces services.
- Les services ambulanciers à l'Île-du-Prince-Édouard sont offerts partout dans la province et sont disponibles en tout temps. Les postes de services sont répartis à travers la province : O'Leary, Alberton, Summerside, Charlottetown, Montague et Souris.

**Santé Î.-P.-É.**  
Un système de santé unique

## Coûts des services ambulanciers terrestres dans la province

**Résidents de l'Î.-P.-É.**  
(ayant une carte-santé de l'Î.-P.-É. valide)

**Aînés de l'Î.-P.-É.**  
(65 ans et plus)  
Urgence = gratuit  
Situation non urgente = 150 \$

**Non-résidents**  
(d'une autre province, d'un territoire ou d'un autre pays) 600 \$

**Coût : 150 \$**

- Pour services ambulanciers en cas de situation urgente ou non urgente. *Les services sont subventionnés par le gouvernement de l'Î.-P.-É. afin de réduire le coût pour les Insulaires.*

**Gratuits :**

- Lorsqu'un patient est transféré d'un hôpital à un autre dans la province à la demande d'un médecin.

## Coûts des services ambulanciers terrestres à l'extérieur de la province

**Résidents de l'Î.-P.-É.**  
(ayant une carte-santé de l'Î.-P.-É. valide)

**Non-résidents**  
(d'une autre province, d'un territoire ou d'un autre pays)

**Gratuits si :**

Un médecin traitant en fait la demande.

**Aller seulement**

1080,50 \$	Halifax
	Saint John
	Fredericton
691,95 \$	Moncton